



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'hôtel de ville située au 300, avenue Basile-Routhier, Pointe-Calumet, QC, J0N 1G2, le **16 avril 2024** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Régent Aubertin, conseiller municipal, en remplacement de monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame Sonia Fontaine

Est absent :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 16 avril 2024

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 avril 2024 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 - Adoption
- 4.2 Promotion de deux policiers aux postes de sergents à la gendarmerie
- 4.3 Promotion de deux policiers aux postes d'agents seniors à la gendarmerie
- 4.4 Promotion d'une sergente de gendarmerie au poste de lieutenant à la gendarmerie
- 4.5 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Daniel Chalifoux

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

- 6.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.
- 6.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.
- 6.3 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 16 avril 2024



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

2024-04-022

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Régent Aubertin

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2024-04-023

D'APPROUVER le procès-verbal du 19 mars 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 avril 2024 totalisent un montant de 287 352,20 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 260 455,99 \$ pour la période du 20 mars au 16 avril 2024;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 107,12 \$ pour la période du 20 mars au 16 avril 2024;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

2024-04-024

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 avril 2024 au montant de 287 352,20 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 20 mars au 16 avril 2024 au montant de 260 455,99 \$;

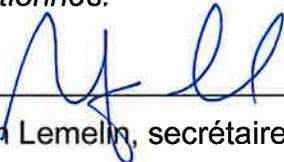


D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 20 mars au 16 avril 2024 au montant de 1 107,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

**4.1 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
2023 – ADOPTION**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Régent Aubertin

2024-04-025

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2023 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 254 656 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2023 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 254 656 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Fontaine, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 PROMOTION DE DEUX POLICIERS AUX POSTES DE SERGENTS À LA GENDARMERIE

CONSIDÉRANT les résultats du processus de nomination spécifié à l'affichage OP-23.003 visant la promotion d'agents seniors aux postes de sergents de la gendarmerie, en accord avec les termes et conditions de la convention collective intervenue entre la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2024-04-026

DE CONFIRMER les nominations des agents seniors Maxime Racicot (matricule 139) et Olivier Sénéchal (matricule 305) aux postes de sergents de la gendarmerie, lesdites nominations prenant effet en date du 16 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 PROMOTION DE DEUX POLICIERS AUX POSTES D'AGENTS SENIORS À LA GENDARMERIE

CONSIDÉRANT les résultats du processus de nomination spécifié aux affichages OP-23.004 et OP-23.004A visant la promotion d'agents de la gendarmerie aux postes d'agents seniors de la gendarmerie, en accord avec les termes et conditions de la convention collective intervenue entre la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

Et **APPUYÉ** unanimement

2024-04-027

DE CONFIRMER les nominations des agents Nicolas Boivin (matricule 307) et Thomas Perron (matricule 329) aux postes d'agents seniors de la gendarmerie, lesdites nominations prenant effet en date du 16 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.4 PROMOTION D'UNE SERGENTE DE GENDARMERIE AU POSTE DE LIEUTENANTE À LA GENDARMERIE

CONSIDÉRANT le résultat du processus spécifié à l'affichage OP-23.002 visant la nomination d'un policier au poste de lieutenant à la gendarmerie, en accord avec les termes et conditions découlant de la convention collective intervenue entre la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

Et **APPUYÉ** unanimement

2024-04-028

DE CONFIRMER la nomination de la sergente Isabelle Massé-Asselin (matricule 143) au poste de lieutenant à la gendarmerie, ladite nomination prenant effet en date du 16 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR DANIEL CHALIFOUX

CONSIDÉRANT le départ à la retraite en date du 30 avril 2024 de monsieur Daniel Chalifoux (matricule #34), sergent-détective à la Section Enquêtes;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

Et **APPUYÉ** unanimement

2024-04-029

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Chalifoux, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2023.

6.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2023.

6.3 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

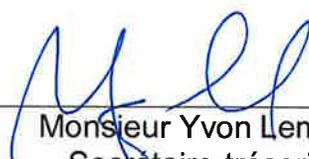
Il est **PROPOSÉ** par : Régent Aubertin

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 17h00, la séance soit levée.

2024-04-030


Madame Sonia Fontaine
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier